

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Wauquiez, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi pour le retour à l'emploi et l'accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi comporte des mesures destinées à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux. Il anticipe sur une future réforme d'ensemble de ceux-ci qui devra traiter au moins de leur harmonisation et de la question des droits connexes. Dès à présent, il intègre quelques dispositions d'accompagnement, en particulier pour favoriser l'accès aux modes de garde des enfants, et une certaine harmonisation des sanctions de la fraude aux différentes allocations. Le rapporteur propose d'enrichir le texte sur ces questions de l'accompagnement et du contrôle, car il est urgent de disposer de régimes harmonisés, équitables, adaptés, donc effectivement applicables. Le titre ici proposé paraît plus adapté au regard de ces considérations.